

PROCES VERBAL D'INVENTAIRE

du DIX FEVRIER
DEUX MILLE VINGT TROIS

DEMANDEUR :

TRIBUNAL DE COMMERCE
34, Rue de Strasbourg BP 265
à CARCASSONNE (11000).

S.E.L.A.R.L.
AUXILIA JURIS
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOC.
76 Allée d'Iéna
11000 CARCASSONNE
Tél. : 04.68.25.03.31
Fax : 04.68.71.05.60
paiement CB en ligne
<https://www.auxilijuris.fr>
SIRET : 504 120 635 00025

dossier n° 6072925



S.E.L.A.R.L.
AUXILIA JURIS
Commissaires de Justice assoc.
76 Allée d'Iéna
11000 CARCASSONNE
Tél. : 04.68.25.03.31
Fax : 04.68.71.05.60
paiement CB en ligne
<https://www.auxiliajuris.fr>
SIRET :504 120 635 00025

PROCES VERBAL D'INVENTAIRE

Dressé le **DIX FEVRIER**
DEUX MILLE VINGT TROIS

Références à Rappeler :

6072925/INV/CP

A LA DEMANDE DE :

TRIBUNAL DE COMMERCE, dont le siège social est situé 34, Rue de Strasbourg, BP 265 à CARCASSONNE (11000), agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, domicilié en cette qualité audit siège social

Elisant domicile en notre Etude.

AGISSANT EN VERTU D'Un jugement en matière de liquidation judiciaire rendu par le Tribunal de commerce de CARCASSONNE en date du 1er février 2023

Nous commettant à l'effet de procéder à l'inventaire de l'actif mobilier, des garanties qui le grèvent et d'une prise du patrimoine de :

S.A.S. LE BLACK
ROUTE DE LIMOUX

11000 CARCASSONNE

Déférant à cette réquisition,

Selarl AUXILIA JURIS, Commissaires de Justice associés domiciliée 76 Allée d'Iéna 11000 CARCASSONNE l'un d'eux soussigné ;

Je me suis transporté ce jour à CARCASSONNE, route de Limoux au siège de la SAS LE BLACK, où en présence de Madame Alexandra MENDOZA représentant la société, j'ai procédé comme suit :

Désignation	Valeur continuation d'activité	Valeur liquidative
Un système de vidéosurveillance de marque ESSER, alarme et alarme incendie avec écran de marque SAMSUNG, et treize caméras (photo 1)		
Douze talkies-walkies		
Un petit coffre (photo 2)		
Onze tabourets de bar métalliques (photo 3)		
Une vitrine réfrigérée trois portes (photo 4)		
Une caisse enregistreuse avec imprimante de marque PI ELECTRONIQUE TP16 (photo 5)		
Un réfrigérateur/congélateur de marque SILTAL		

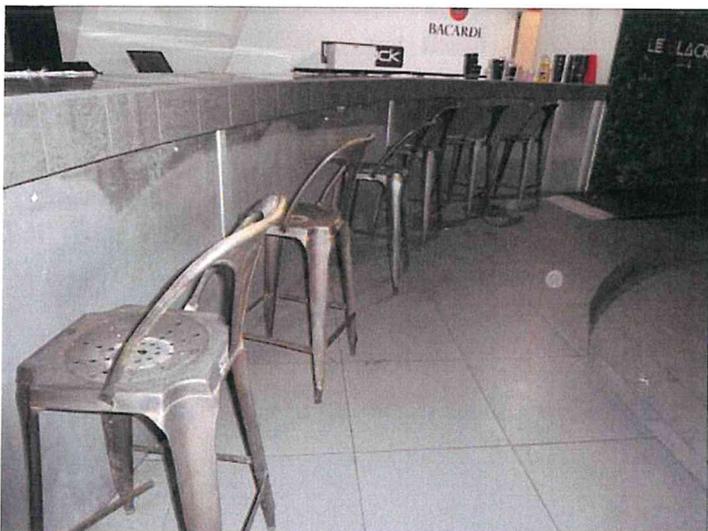
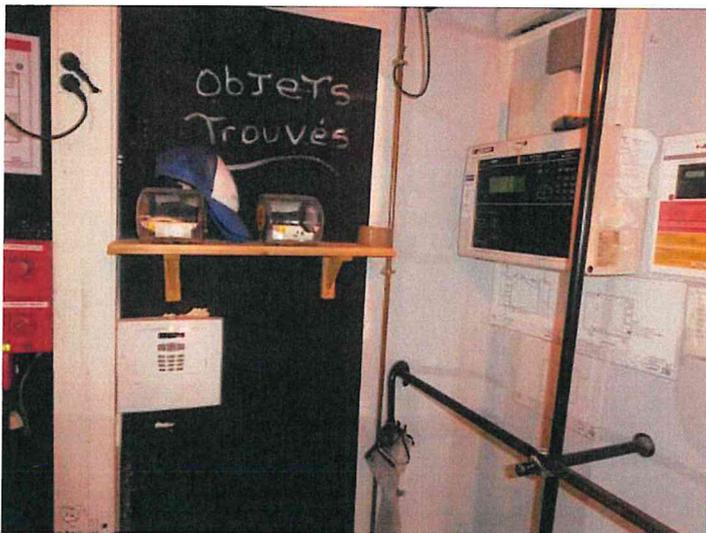
Une machine à laver les verres de marque ELETTRORBAR avec deux corbeilles (photo 6)		
Cinq banquettes en fer forgé de forme rectangulaire (photo 7)		
Quatre banquettes similicuir bleu usagées, une banquette d'angle et deux banquettes de couleur noire (photo 8)		
Sept tables rondes de salle, quatre table Grey Goose et trois tables Absolut Vodka (photo 9)		
Cinq tables carrées Grey Goose Vodka (photo 10)		
Deux tables à quatre pieds Grey Goose (photo 11)		
Neuf banquettes similicuir marron (photo 12)		
Derrière le petit bar une vitrine réfrigérée trois portes coulissantes (photo 13)		
Une machine à glaçons de marque ICETECH , il manque la porte de façade (photo 14)		
Une platine DJ de marque PIONEER DJ SYSTEM XDJ-RX (photo 15)		
Un chauffage d'appoint électrique		
Une tour de marque SAMSUNG, un clavier, un petit boîtier de marque PIONEER (photo 16)		
En plafond huit trombosopes (photo 17)		
Un pont pour éclairage (photo 18)		
Un retour de son (photo 19)		
Trois baffles identiques (photo 20)		
Une baffle de marque AUDIOPHONY (photo 21)		
Trois spots 90 leds de marque MOVING HEAD LIGHT (photo 22)		
Six extincteurs		
Quatorze petites chaises en plastique (photo 23)		
Six parasols rouges (photo 24)		
Deux grands parasols orange (photo 25)		
Quinze mange-debout pliables		
Cinq mange-debout fixes (photo 26)		
PARTIE BAR ETE		
Un réfrigérateur armoire (photo 27)		
Un tour réfrigéré quatre grandes portes et une petite porte (photo 28)		
Cinq chauffages d'extérieur (photo 29)		
Une trancheuse de marque BERKEL électrique (photo 30)		
Un distributeur de fumée (photo 31)		

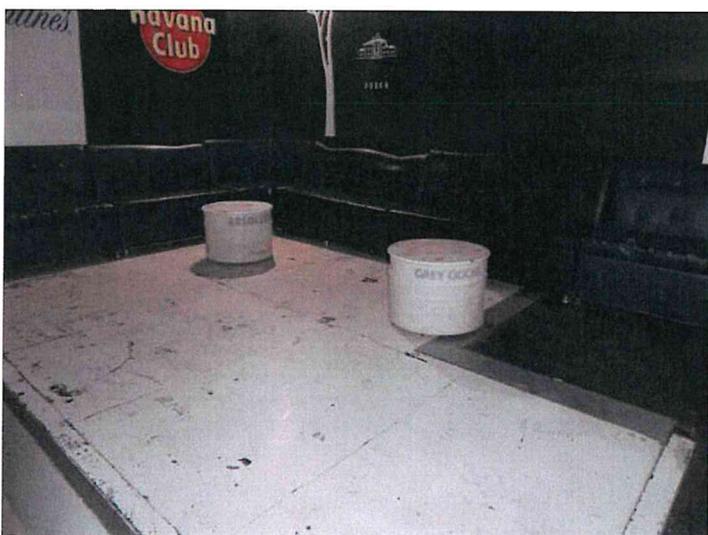
Total		

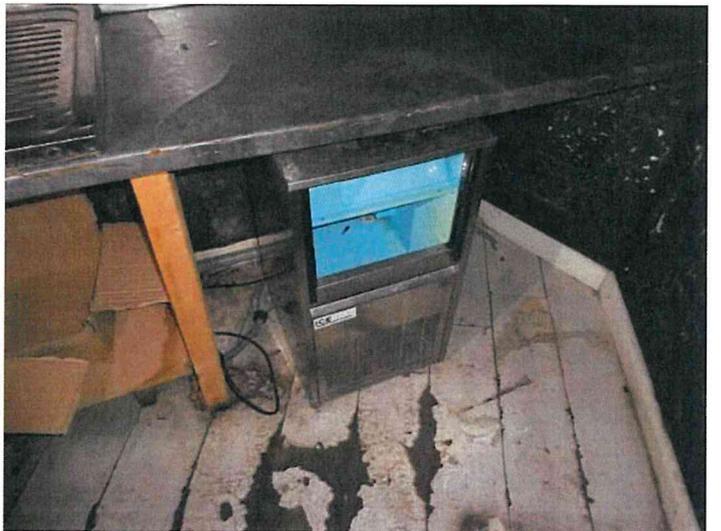
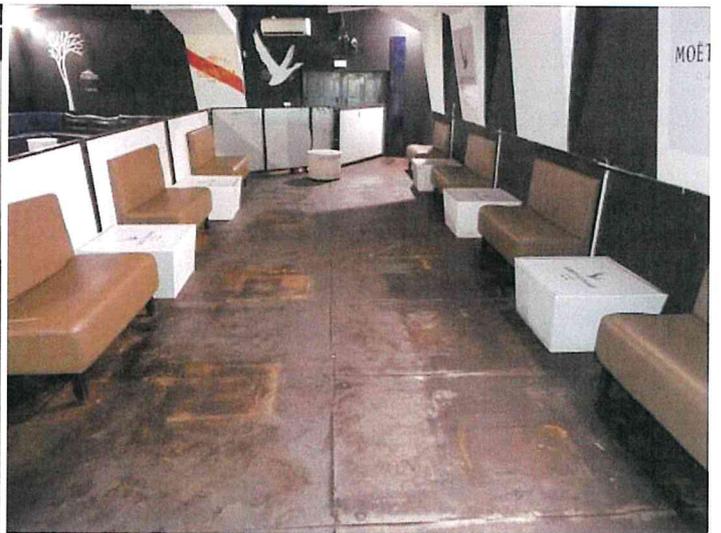
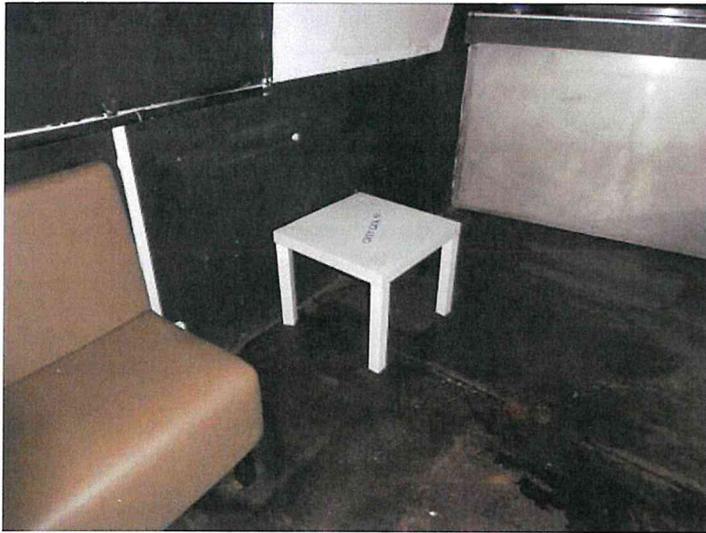
A notre demande concernant du matériel en dépôt ou faisant l'objet d'un gage, d'un leasing ou tout autre droit réel accessoire, il nous est indiqué par qu'il n'en existait pas, réponse contre laquelle nous avons fait les plus expresses réserves.

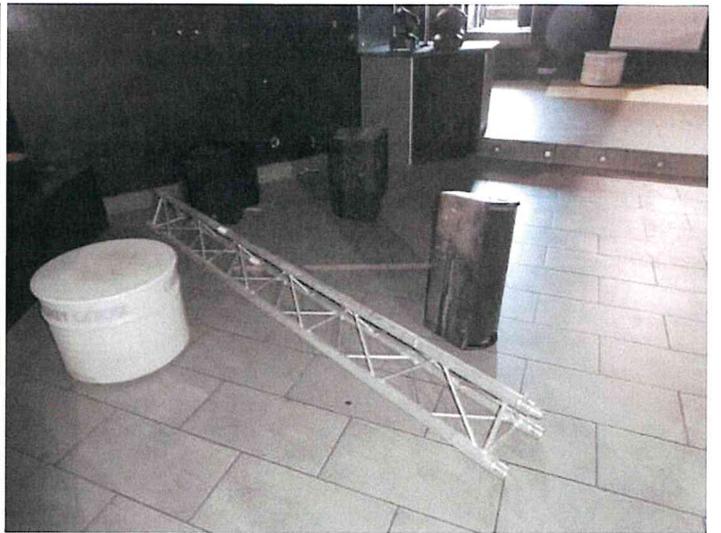
Concernant l'éventuelle application d'une clause de réserve de propriété, il nous est répondu qu'il n'a pas souvenance d'avoir signé ou souscrit un contrat ou un bon de livraison se prévalant d'une pareille clause ;

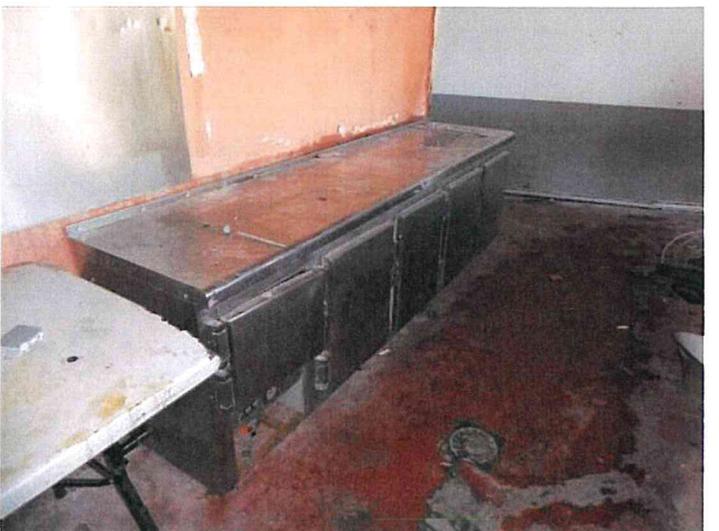
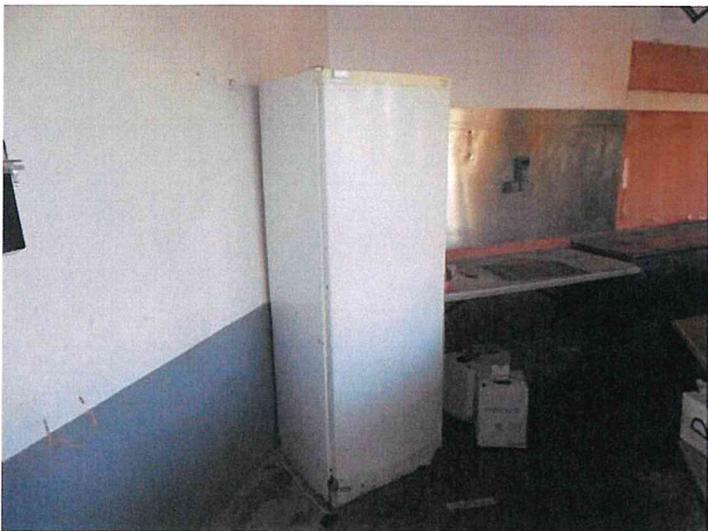
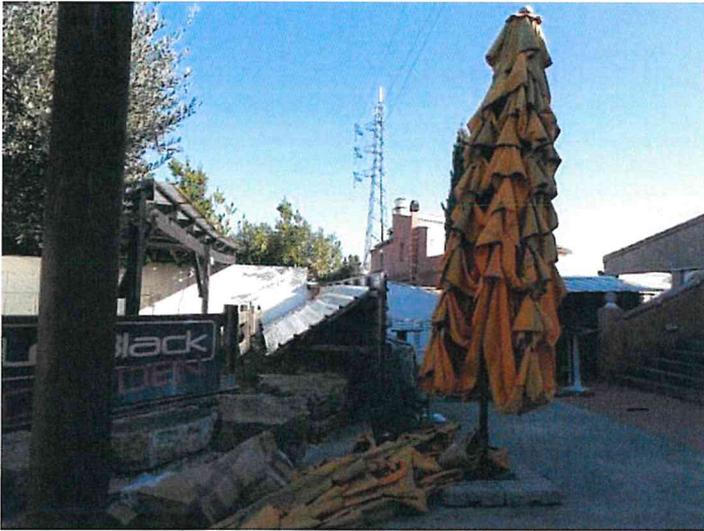
Ceci fait, il nous a déclaré qu'il avait fidèlement fait décrire tout ce qui représentait son actif mobilier, réponse contre laquelle nous avons fait les plus expresses réserves.













Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé le présent acte en deux originaux, le premier sera conservé au rang des minutes de mon Etude, le second sera remis entre les mains de la requérante afin de valoir et servir ce que de droit.

Me Pascal CHABERT
Commissaire de Justice

S.E.L.A.R.L.
AUXILIA JURIS
Commissaires de Justice assoc.
76 Allée d'Iéna
11000 CARCASSONNE
Tél. :04.68.25.03.31
Fax : 04.68.71.05.60
paiement CB en ligne
<https://www.auxiliajuris.fr>
SIRET :504 120 635 00025

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

PV D INVENTAIRE D ACTIF SUR RJ OU LJ

En date du DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT TROIS

A LA DEMANDE DE :

TRIBUNAL DE COMMERCE, dont le siège social est situé 34, Rue de Strasbourg, BP 265 à CARCASSONNE (11000), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

SIGNIFIE A

S.A.S. LE BLACK
ROUTE DE LIMOUX
11000 CARCASSONNE

La copie du présent acte comporte 10 feuilles.

Me Pascal CHABERT



**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

COUT ACTE (Décret 096-1080 du 12.12.1996)

DROITS FIXES	
Article 6 & 7	400,00
DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES	
Article 13	
FRAIS DE DEPLACEMENT	
Article 18	7,67
H.T.	407,67
TVA 20,00%	81,53
TAXE FORFAITAIRE	
Article 20	
LETTRE	
Article 20	
DÉBOURS	
T.T.C.	489,20

